

**Consultation publique sur le plan directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges  
27 novembre 2003**

**Mémoire de l'Écomusée de l'Au-Delà**

**Pas de plan directeur sans mausolées?**

**Consultation sur le dossier du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges  
Le 27 novembre 2003**

**Mesdames, Messieurs,**

**Bonjour,**

J'aimerais d'abord vous remercier et ensuite vous féliciter pour la qualité des services qui ont été mis à notre disposition pour cette consultation, particulièrement la transcription des échanges qui ont eu lieu lors des soirées d'information.

Compte tenu du peu de temps que nous avons pour présenter un mémoire, et compte tenu que notre organisme connaît bien le dossier, ayant déjà déposé des mémoires sur cette question, nous avons choisi de mettre ces documents en annexe et de nous limiter à commenter, partiellement, ce qui a été dit lors des soirées d'information.

Fondé le 17 septembre 1991, l'Écomusée de l'Au-Delà est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de:

1. Promouvoir la sauvegarde, la conservation, la restauration et la connaissance des cimetières et le développement des nouvelles formes de sépultures et de commémoration des défunts dans le respect des valeurs spirituelles, civiques, patrimoniales et environnementales de la société contemporaine.
2. Impliquer individus, familles, associations et autorités dans l'avenir et la préservation de l'intégrité de ce patrimoine, en cherchant tout particulièrement à accorder modes de sépulture et de commémoration et développement durable.

Avant la fondation de notre organisme, son président fondateur, Alain Tremblay, avait déjà commencé à faire signer une pétition pour s'opposer aux constructions de mausolées, pétition qui avait été déposée en 1990 lors des consultations publiques sur la question du mont Royal. Comme nous n'avons pas raison de croire que les 1500 personnes qui ont signé cette pétition ont changé d'opinion sur cette question, nous avons donc résolu de vous remettre copie de cette même pétition.

Nous nous opposons aux mausolées, principalement à cause du fait qu'ils ne répondent pas à des critères de développement durable. Cependant, cela ne nous empêche pas de nous prononcer sur la forme des mausolées projetés et de leur localisation.

Nos premiers commentaires portent sur la question des finances du Cimetière et du secret qui les entoure. Comme nous n'avons pas obtenu les états financiers du Cimetière et que nous n'avons pas accès aux études actuarielles qui nous démontreraient que les constructions sont viables à long terme, nous ne pouvons que spéculer. Cependant, nous apprenons que 31 % des réserves du Cimetière serviront à entretenir la sépulture de 17 000 défunts qui sont dans les 8 mausolées et que les 900 000 autres n'accaparent que 54 % du fonds. Avec la construction d'un mausolée de 10 000 places, le pourcentage de

31 % augmentera encore d'une façon significative. Cela démontre que l'entretien de sépultures en mausolées coûte beaucoup plus cher et augmente nos craintes quant au risque financier que ces constructions font courir au Cimetière.

La consultation porte sur le plan directeur du Cimetière, mais comme toute la réalisation du plan est tributaire à l'acceptation du principe de construction des mausolées, c'est difficile de ne pas se concentrer sur ce point spécifique.

Les états financiers du Cimetière et les coûts pour l'entretien des mausolées ne sont pas disponibles (V. 1-765, 785); on sait seulement que ce sont des états financiers combinés : Cimetière et Basilique, avec chacun le mandat de s'autofinancer (V.1-800). Le cimetière nous dit que les études actuarielles sont confidentielles (V.1-880, 990, 995), il nous informe cependant que les études tiennent compte des engagements perpétuels pris dans le passé. *Aujourd'hui tout est pour 99 ans, ça vient réduire la durée d'engagement de la part du Cimetière.* (Yoland Tremblay) (**Commentaire** : Les premières concessions dans les mausolées ont été cédées pour une durée de 150 ans. Si vous achetez aujourd'hui un enfeu dans un mausolée qui a été construit il y a 20 ans, le contrat sera malgré tout de 99 ans. Au Repos Saint-François d'Assise, le mausolée a une durée de vie de 99 ans. Si vous achetez une place dans un mausolée qui a été construit il y a 20 ans, la durée du contrat sera alors réduite à 79 ans. C'est encore trop, mais c'est plus raisonnable et financièrement moins risqué. Nous savons qu'en plusieurs endroits dans le monde les concessions des enfeus dans les mausolées sont de 20 ans ou 30 ans.

Madame la présidente posait la question à savoir si la **justification économique** d'un projet est à la base d'une forme d'acceptabilité technique d'un projet (V.1-1225). Nous constatons que nous n'avons pas eu de réponse à cette question pourtant élémentaire!!!

#### **Évolution des rites funéraires** (V. 1-900, 915)

Selon le Cimetière, il y aurait une augmentation de la demande pour les niches cinéraires et les enfeus pour cercueils. S'il y a une augmentation des deux formes de dispositions, pourquoi alors y a-t-il 10 000 enfeus et seulement 3000 niches cinéraires alors que la crémation atteindra 60 à 70 % des sépultures dans les prochaines années?

Dans un mausolée, environ 90 % de l'espace est consacrés aux enfeus et 10 % aux niches cinéraires (V.1-1140). Pourquoi ceux qui optent pour la crémation boudent-ils les mausolées? Les mausolées sont-ils trop identifiés à une communauté particulière? Ou est-ce parce que les espaces pour niches cinéraires qui sont placées dans les espaces résiduels des mausolées, trop près des portes par exemple, sont moins intéressants? (V. 1-1055) À une participante, madame Adrienne Dumais (V-1-1560), qui demande au Cimetière avec quelle sorte d'analyse ils ont pu en arriver à conclure que les béby-boomers choisiraient le mausolée, Monsieur Yoland Tremblay rétorque qu'il n'a jamais dit cela, mais que le mausolée est requis par l'éventail élargi de leur clientèle (V-2-1575), qu'il y a des gens de toutes les origines qui réclament des mausolées. Il faut avoir visité des mausolées pour constater que ce n'est pas vrai. Le Cimetière prétend qu'il cherche à répondre à tous les besoins de ses différentes clientèles. Pourtant, devant la même participante, qui avait demandé pourquoi il n'y aurait pas de fosses communes pour ceux qui optent pour la

crémation et qui ne cherchent pas nécessairement à être localisés, le directeur du Cimetière est catégorique : *Il n'est pas question de permettre la dispersion des cendres. Les gens qui viennent chez nous savent que c'est un cimetière catholique, et qu'il y a une série de règles et de traditions à respecter. Et donc, nous-mêmes on ne permet pas la dispersion des cendres* (V. 2-1600), et il termine en ajoutant que sur les 50 000 défunts des dernières années, pas une seule demande en ce sens n'a été formulée.

Pourquoi les gens demanderaient-ils au Cimetière un lieu pour la dispersion des cendres? C'est si facile de trouver un lieu où cela ne coûtera rien, et même un lieu romantique. Les gens repartent avec les cendres, et le Cimetière ne se préoccupe pas de ce qu'ils font avec après (ou ils ne veulent pas le savoir?). Les nombreux cimetières qui offrent cette option : « pelouse de dispersion » ou « scattering area » au cimetière Mount Pleasant de Toronto, par exemple, où l'on a pris l'initiative d'offrir ce service, - parce qu'ils voyaient une partie de la clientèle leur échapper, se sont sans doute convaincus que, plutôt que de tout perdre, il valait mieux s'ajuster à cette nouvelle réalité. Le Cimetière a-t-il vu la publicité de ses concurrents, Urgel Bourgie entre autres, sur la question de la dispersion des cendres? Monsieur Yoland Tremblay ne voit pas de mode! Curieusement, le Cimetière se plaint de voir sa part de marché diminuer sans cesse, en attribuant la faute à la compétition des entreprises funéraires qui possèdent maintenant des cimetières. Si les concurrents du Cimetière NDDN cherchaient à promouvoir leurs propres cimetières, pourquoi font-ils la promotion de la dispersion des cendres? L'explication de la compétition est trop facile à notre avis. La part de marché du Cimetière de 1976 à 1997 est passée de 32 % à 24 %. En 2002, c'est 21,5 %. Donc, les 8 ans pendant lesquels monsieur Yoland Tremblay est directeur, la part de marché du Cimetière n'a cessé de diminuer, et la situation s'aggrave.

Le Cimetière semble laisser entendre que le mausolée serait la solution. Pourtant, ça fait 20 ans qu'ils construisent des mausolées. Si la solution aux problèmes du Cimetière était le mausolée, alors les proportions ne seraient pas de 10 000 enfes pour 3 000 niches pour urnes cinéraires, mais 10 000 enfes pour 50 000 niches cinéraires. On le voit bien, les gens ne veulent pas ça. L'Écomusée a fait faire un sondage Léger-Léger en 2000 qui indique que 33 % de 60 % des gens qui disent opter pour la crémation souhaiteraient que leurs cendres soient dispersées aux quatre vents (voir Sondage en annexe). Le cimetière catholique ne conçoit la gestion des sépultures que d'une façon traditionnelle et localisée dans un lieu spécifique, alors que ceux qui souhaitent la dispersion des cendres refusent systématiquement de voir leurs restes mortels emprisonnés dans des contenants, dans des maçonneries de mausolées où localisées sur un terrain spécifique, avec un monument individuel et industriel. Quand les gens vont disperser les cendres aux quatre vents, à l'extérieur du cimetière, il y a une perte, un bris de continuité historique avec le mode et le lieu de sépulture des ancêtres : c'est une perte pour le Cimetière, et pour le patrimoine du cimetière. Il n'y a rien de plus triste qu'un cimetière inactif, c'est la première étape avant le statut de cimetière à l'abandon. Par contre, si le Cimetière acceptait de se moderniser et de s'ouvrir à la demande élargie des besoins de sa clientèle, peut-être que leur part de marché cesserait de diminuer et recommencerait à augmenter, et ce, sans aucun problème pour l'environnement. Le premier avantage avec la création de zones pour la dispersion des cendres, c'est que même dispersées, les cendres restent malgré tout

localisées, et cela permet aux endeuillés de pouvoir se rendre près du lieu de dispersion pour se recueillir, et tout le monde y trouve son compte. Mais c'est moins payant, c'est vrai. Les gens passent au registraire, déboursent une somme d'environ 200 \$ pour enregistrer le défunt, et la famille ou les amis s'occupent du reste. En contrepartie, le Cimetière n'a presque pas de frais d'entretien. De plus, il reste encore au Cimetière la possibilité d'offrir aux proches des services de commémoration, telle l'inscription sur des oeuvres funéraires collectives. Le cimetière Mont-Royal le fait déjà.

Parce que le problème est là, il se produit actuellement une désaffectation du cimetière, et la faute est grandement attribuable à la conception archaïque que le cimetière catholique se fait des modes de sépulture et de ce qui est respectueux. Curieusement, il est intéressant de constater que plus la part de marché du Cimetière décroît, plus ils ont de problème de développement! Si le Cimetière était vraiment ouvert et n'avait pas seulement une vision mercantiliste, les résultats de leur analyse seraient nettement plus intéressants, et le cimetière continuerait d'être utilisé pour des siècles et des siècles sans problème. Le problème n'est pas la concurrence, mais une vision étroite et catholique du cimetière.

### **Interfinancement**

Lors des séances d'information, il a été établi qu'il y avait un interfinancement pour le patrimoine Cimetière et Basilique (V.1-1200). *Avant la compétition, le Cimetière était assuré d'avoir des revenus réguliers, de prendre ces dégagements de revenus là de les réinvestir dans la, protection du patrimoine et l'amélioration du site* (Yoland Tremblay-V.1-1200), *on fait de la pub pour informer nos clients que nous sommes là, pour maintenir des emplois* (V.1-1225) Il y a interfinancement, mais sans chiffres sur la table, c'est difficile d'apprécier la valeur de ces arguments-là (la présidente V.1-1230). Nous partageons ce point de vue émis par la présidente.

Le 30 avril 2001, à une séances du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels, monsieur Yoland Tremblay a informé le Comité que la construction de ces mausolées était *essentielle dans l'intégrité de leur volume pour assurer le financement de l'entretien de la Basilique Notre-Dame et des autres propriétés de la Fabrique. La Fabrique n'a aucune marge de manoeuvre financière au niveau de la capacité des mausolées projetés* » (P.V. du CCMPBC, no 347, 28 mars 2001). Le classement du cimetière est une sorte d'expropriation partielle; donc, la société doit compenser les coûts et les contraintes supplémentaires qui sont créés aux propriétaires (Jean Décarie V.1-1320). L'entente entre la Ville et les différents ministères prévoit-elle une enveloppe budgétaire pour ça? (la présidente V.1-1335.) Oui, mais pour cette étape-là, ce n'est pas encore conclu (J.- F. Gravel, V.1-1365). Il n'y a pas eu de discussion, c'est à faire (J. F. G.- V.1-1365) **Commentaire** : Pourquoi le Cimetière ne cherche-t-il pas d'abord de l'aide de ce côté-là? Serait-il dans l'intérêt du gouvernement de préférer l'interfinancement? Le Cimetière construit-il des mausolées pour répondre à une demande ou pour permettre de l'interfinancement? Peut-on parler de gestion de patrimoine? N'y a-t-il pas là une déresponsabilisation du gouvernement face au patrimoine? Peut-on faire confiance au Cimetière pour ce qui concerne la préservation du patrimoine, après ce qu'ils nous ont dit :

*La mission propre du cimetière catholique romain est de disposer des restes humains dans le respect du rite catholique romain et non pas d'assurer, aux frais d'une communauté paroissiale, la conservation d'ouvrage commémoratif érigé au seul bénéfice du concessionnaire de lots, furent-ils d'un certain intérêt artistique, (V.1, Fondements du plan directeur, p.159) Vous dites que vous avez besoin de mausolées pour avoir les revenus afin de pouvoir vous occuper du patrimoine funéraire. Si les revenus des mausolées servent à restaurer le patrimoine ancien, qu'arrivera-t-il quand il faudra restaurer les mausolées? Faites-vous payer par les nouveaux arrivants l'entretien des monuments anciens? Le Cimetière nous dit :*

*L'exploitant de cimetière doit agir au mieux des intérêts de la communauté paroissiale qu'il sert. Les ouvrages funéraires demeurent l'unique responsabilité des concessionnaires de lot, de ses successeurs ou ayant droit (VI, p.159). Compte tenu que la communauté paroissiale de la paroisse d'origine était presque inexistante, le gouvernement du Québec a modifié la charte de la fabrique en 1954, pour lui permettre de recruter les marguilliers dans l'entièreté de la ville de Montréal, et permis que ceux-ci, plutôt que d'être élus par les paroissiens soient choisis par les marguilliers en place. Graduellement, la population a été évincée du processus décisionnel. De quelle communauté paroissiale le Cimetière parle-t-il?*

### **Mise en valeur du patrimoine**

Monsieur Yoland Tremblay, nous a longuement parlé des efforts qu'ils font pour préserver le patrimoine. Pourtant, notre expérience nous a démontré que la réalité n'est pas aussi rose que présentée. On nous dit que 3,5 millions ont été investis dans les dernières années et on nous annonce qu'un autre montant de 3,5 millions va être investi encore dans les prochaines années. Dans le Volume I, juillet 1999, à la page 141, dans les Fondements du Plan directeur, on fait l'énumération de ces sommes consacrées à cette date :

- 1,6 million pour le recyclage de l'ancien charnier (en mausolée!)
- 1,5 million pour l'intégration du nouveau mausolée Sainte-Marguerite d'Yiouville (au delà des budgets des précédents mausolées, pour des capacités comparables)
- 170 000 pour la restauration des entrées
- 65 000 pour la restaurations de la chapelle (on a fait des bureaux au deuxième étage...)
- 35 000 pour l'inventaire des arbres
- 30 000 pour le calvaire
- 20 000 pour l'intérieur de la chapelle
- 15 000 pour la restauration d'un charnier
- 10 000 pour la recherche historique
- 5 000 pour l'étude potentielle de recyclage de la petite maison.

**Une somme de 15 000\$ a été reçue du Ministère de la Culture et des Communications pour l'inventaire.**

Si on enlève les sommes qui n'ont aucun rapport avec le patrimoine, plus de 3,1 millions, Cela donne au maximum 400 000\$ sur 10 ans, donc moins de 40 000\$ par année sur un budget de plus d'une dizaine de millions par année.

D'autre part, monsieur Yoland Tremblay minimise l'importance des vols dans le cimetière, il parle d'exagération, d'à peine une douzaine de vols. Pourtant, en deux ans, nous avons documenté 30 vols dont 15 oeuvres d'artistes reconnus, tels : Émile Brunet, Philippe Hébert, Henri Hébert, Alfred Laliberté, Casini, etc.

Devant l'urgence de la situation, en 2002, le Cimetière a offert 1 500\$ pour la confection d'un guide préliminaire de surveillance; l'essentiel du travail a été fait par des bénévoles de l'Écomusée. Aujourd'hui, le Cimetière refuse de contribuer financièrement pour compléter ce guide, considérant avoir contribué suffisamment pour cette tâche.

Après avoir réclamé depuis plus d'un an une rencontre avec les personnes responsables de la sécurité pour mettre au point un plan d'action, nous avons finalement eu une rencontre le 11 novembre 2003, le moment où débutaient les soirées d'information sur le plan directeur!

Dans les 3,5 millions prévus pour le patrimoine dans les prochaines années, quelles sommes seront inscrites au chapitre du patrimoine pour l'intégration du mausolée projeté (au delà des budgets des précédents mausolées, pour des capacités comparables) ?

### **Solutions alternatives?**

Monsieur Jean Décarie a posé des questions sur des solutions alternatives. Il a suggéré :

- Entente possible avec le Repos Saint-François d'Assise (J.D. V.1-1390).
- Transfert des niches cinéraires dans les églises (J.D.- V.1- 1405, 1410).
- Poursuite du développement sur un autre site (J. D.-V.1-1425)

### **Commentaires :**

#### **Entente avec le repos Saint-François d'Assise**

Le 7 juin 1998, l'Écomusée de l'Au-Delà réclamait, dans le *Journal de Montréal*, un plan directeur pour le Repos Saint-François d'Assise. La Ville a effectivement demandé un tel plan. En avril 1999, l'Écomusée a été le seul organisme à se prononcer sur le projet. Nous ne nous sommes pas prononcés sur le plan comme tel; nous avons principalement demandé que le dossier du Repos et celui du Cimetière NDDN soient étudiés en même temps, sinon cela aurait pour conséquence de favoriser commercialement le Repos dans son programme de développement. Cette idée n'a pas été retenue. Pourtant, c'est ce qui est arrivé. Le Repos prévoit construire 11 mausolées : l'ensemble, avec le positionnement des édifices sur le terrain, aura un plan en croix. Le Repos construit actuellement un deuxième édifice depuis l'adoption de son plan directeur par la Ville. Le Repos tente maintenant par tous les moyens d'accélérer le rythme de construction afin de s'accaparer la clientèle des enfeus (les vendeurs sont payés à commission). On peut constater que cela a effectivement avantagé le Repos, puisque le Cimetière NDDN n'a plus d'enfeus à vendre, même l'inventaire d'enfeus mal situés et généralement difficiles à vendre a été vendu. Ce qui n'est malheureusement pas le cas du Repos, qui a accéléré le rythme de construction, quitte à supporter un inventaire important. Il faut comprendre que les gens se regroupent dans la mort; si un parent choisit un cimetière, les proches auront tendance à opter pour le même cimetière, d'où l'intérêt d'accélérer le rythme de construction. Le Repos a également l'avantage de pouvoir construire des enfeus à moindre coût. La

clientèle des enfeus est partagée à très grande majorité entre les deux cimetières. L'industrie funéraire construit également des enfeus, mais d'une façon moins importante, préférant se concentrer sur les columbariums avec les niches cinéraires, ce qui est moins risqué financièrement, beaucoup plus payant et qui correspond beaucoup plus au marché. Donc, si les mausolées au CNDDN sont refusés, la clientèle des enfeus n'aura pas d'autre choix que d'aller au Repos Saint-François d'Assise. En ce qui concerne la demande pour les niches cinéraires au CNDDN, il n'y a pas vraiment de problème à court terme. La demande semble moins forte, et il est facile d'ajouter des cases préfabriqués dans les mausolées existants; le Cimetière a déjà commencé à le faire. Par contre, si le Cimetière NDDN obtient un permis pour ses 10 000 enfeus, cela peut compromettre le succès de la réalisation du plan d'ensemble du Repos. Ne serait-il pas souhaitable et naturel que les deux cimetières harmonisent leurs pratiques, et s'entendent?

### **Transfert des niches cinéraires dans les églises**

Le 14 septembre 1999, l'Écomusée s'est adressé au ministère de la Culture et des Communications, Direction régionale de Montréal, pour solliciter une aide financière pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une fonction funéraire dans les églises à valeur patrimoniale afin d'aider à leur conservation. L'Écomusée a mis en place une équipe de spécialistes pour réaliser cette étude. Le ministère (dont madame Monique Barriault) a trouvé l'idée intéressante, mais nous a suggéré de nous associer aux traditions religieuses, ce que nous avons fait le 19 février 2000 auprès de la Fondation du patrimoine religieux du Québec (FPRQ). Depuis, nous sommes toujours en attente d'une réponse. Monseigneur Antony Mancini, président du comité chargé d'étudier notre demande d'étude à la FPRQ, et qui était jusqu'à récemment président du conseil d'administration du Repos Saint-François d'Assise, n'était pas chaud à l'idée. Est-ce parce qu'en construisant des columbariums dans les églises, il aurait fait compétition à ses propres columbariums installés dans ses mausolées? Ou encore, parce qu'en installant une fonction funéraire dans une église, cela rend un peu plus problématique la vente de l'église s'ils n'en ont plus besoin pour le culte? Doit-on parler alors de gestion de patrimoine ou de gestion d'immeubles? On devine qu'ils sont en conflit d'intérêt avec cette question-là.

### **Poursuivre le développement sur un autre site?**

Le Cimetière refuse de considérer cette solution. En *bon gestionnaire*, il préfère maximiser l'espace actuellement disponible. De plus, il prétend que sa Charte le limite au territoire paroissial (V.1-1485). Pourtant ses clients ne viennent-ils pas de toute la région de Montréal? La modification à la charte du Cimetière, le 5 mars 1954, par le gouvernement ne reconnaissait-elle pas ce fait en lui permettant de choisir ses administrateurs dans la grande région de Montréal, plutôt que sur le territoire paroissial original? Une charte, ça peut se modifier. Non?

Malgré tout, le Cimetière ne ferme pas complètement la porte à cette possibilité. Dans le Volume 1, *Fondements du plan directeur*, juillet 1999, p. 37, il ouvre la porte à cette possibilité : *Toutes réductions éventuelles du territoire du cimetière ou de sa capacité d'usage aux fins funéraires pour lesquelles il a été acquis de bonne foi, devraient, pensons-nous, faire l'objet d'une compensation équitable. Il pourrait éventuellement*



*s'agir d'un (ou de) terrain (s) d'échange, où la Fabrique serait habiletée à développer des installations satellites.*

Lors des séances d'information, monsieur Yoland Tremblay nous a dit qu'il donne 80 acres de terrain propice à l'inhumation, pour le passage du chemin de ceinture (V.1-750). Comme le Cimetière préfère, *en bon gestionnaire*, maximiser le potentiel de développement du site actuel (V.1-1055), il est logique de conclure que la Ville a préféré donner son accord pour la construction d'un mausolée, quitte à hypothéquer le patrimoine du Cimetière plutôt que de leur donner un terrain équivalent de 80 acres sur un terrain qu'elle possède déjà, par exemple une section de la Carrière Francon, comme nous l'avions déjà proposé? Le Cimetière et la Ville n'auraient-ils pas dû considérer l'échange de ces terrains ainsi que le boisé Saint-Jean-Baptiste?

### **Localisation des mausolées et consolidation des mausolées existants**

Nous avons demandé au Cimetière s'ils avaient étudié la possibilité d'utiliser un autre site dans le cimetière pour loger le mausolée de 10 000 places. Monsieur Yoland Tremblay nous a répondu que non. Pourtant, un architecte ayant déjà travaillé pour le Cimetière, monsieur Roger Leblanc, maintenant à l'emploi du Repos Saint-François d'Assise, et lequel est l'architecte qui a construit les mausolées au pied du plateau, nous a montré des dessins qu'il a réalisés montrant un projet de mausolée d'une capacité totale de 13 000 enfus qui aurait été localisé où sont les serres et le crématorium, et cela sans trop de conséquences sur le paysage du cimetière : un projet consolidateur, dans une zone déjà urbanisée du cimetière.

Il est difficile de croire les administrateurs du Cimetière quand ils nous disent qu'ils n'ont pas étudié ce site. Ce site est sans doute le site le plus propice et naturel pour installer un mausolée d'autant plus que l'on parle de consolidation des mausolées dans ce secteur. On nous rétorque qu'il y a possibilité de problèmes de circulation avec les convois funéraires! De concentrer un autre mausolée à l'emplacement où il y a déjà une occupation très généreuse de ce types d'équipement ne nous semblait pas raisonnable (Paul Faucher V.1-4630). Monsieur Yoland Tremblay ajoute : *nous avons là une zone d'opération (...)* C'est assez difficile à intégrer (V.1-4655-4660). Donc, l'a-t-on étudié?

Nous ne pouvons que spéculer sur les vrais motifs du Cimetière. Par contre, on peut se demander pourquoi le Cimetière reporte 20 ans plus tard la consolidation de ce secteur, souhaitée par la majorité des intervenants. Le Cimetière lui même, reconnaît que les mausolées sont problématique : (...) *érigés entre 1982 et 1989 au pied du plateau dans la partie ouest du cimetière et qui abrite les mausolées Sainte-Marguerite-Bourgeois (1 045 m<sup>2</sup>), La Piété (1 537 m<sup>2</sup>) et Saint-Pierre-et-Saint-Paul (1 722 m<sup>2</sup>). Ternes, massifs et de taille excessive, ils affichent en outre – par leur opacité et par leur stricte minéralité – la plus brutale insensibilité à l'égard du cadre naturel avec lequel ils auraient dû dialoguer. Indépendants les uns des autres malgré leur proximité, ils apparaissent comme la répétition d'une erreur, aggravée par le manque de vision d'ensemble au plan des opérations architecturales. Enfin, leur visibilité intempestive depuis un vaste secteur urbain longeant le chemin de la Côte-des-Neiges rend encore plus regrettable une démarche malheureuse qui a trop cavalièrement remplacé la prédominance végétale*

*historique du lieu par son absolu contraire* » (Plan Directeur d'Aménagement, CNDDN vol.II, p.117, décembre 2000) Cela ne devrait-il pas inciter le cimetière à réparer ce gâchis le plus rapidement possible?

Soyons cyniques et imaginons un instant que nous sommes des constructeurs de mausolées, et de *bons gestionnaires qui veulent maximiser le potentiel de développement du site* et que nous avons en tête de nombreuses spéculations dans un lieu hautement patrimonial. Nous voudrions construire les premiers mausolées sur un site plus difficile à vendre, et nous nous réserverions certainement des espaces moins problématiques pour du développement futurs. Non?

Dans son premier projet, le Cimetière prévoyait qu'après la vente du mausolée de 10 000 places, dans une douzaine d'années, ils pourraient entreprendre la construction du mausolée du boisé central. Aujourd'hui ils nous disent que le mausolée de 10 000 places sera suffisant pour 20 ans! Est-ce pour tenter de calmer les craintes des opposants? Du même souffle, ils nous confirment qu'ils vendent entre 700 et 1000 enfus par année, et dans le document *Les fondements du plan directeur*, ils nous disent qu'à partir du moment où 50 % des places d'un mausolée sont vendus, ils doivent entreprendre la construction d'un nouveau mausolée. Le Cimetière ne chercherait-il pas à minimiser ses besoins en mausolées, tout en se réservant des espaces pour du développement futur, quitte à reprendre le débat avec les défenseurs du patrimoine plus tard?

### **Mausolée : Économie d'espace?**

Le Cimetière prétend que le mausolée prend 10 fois moins d'espace que l'inhumation traditionnelle. D'ici 2026, 12 % de ceux qui ne seront pas incinérés seront placés dans un mausolée (V.2-135 à 160). Donc, 88 % de ceux qui ne seront pas incinérés seront inhumés d'une façon traditionnelle. Pourtant, nulle part dans les documents qui nous ont été remis, il n'est dit que cela causera un problème. Pourtant, si l'on suit la logique du Cimetière, tout le monde devrait aller en mausolées. Et le Cimetière nous dit :

*L'inhumation de cercueils ou d'urnes cinéraires ne posera pas de problème avant très longtemps, si jamais elle en pose, compte tenu de l'étendue des surfaces encore disponibles et de ce que nous avons dit du tassement des restes humains dans le sol, de la rétrocession périodique de lots tombés en désuétude, de l'éventualité d'un ossuaire collectif pour un réenfouissement respectueux des restes pulvérisés des générations ancestrales.*

Le Cimetière est même allé jusqu'à dire, dans d'autres circonstances, que le mausolée était une option écologique! Comment peut-on prétendre qu'il est plus écologique de conserver des corps, pendant 99 ans, dans des édifices à température contrôlée, alors qu'inhumé d'une façon traditionnelle, le corps peut se désintégrer en moins de 25 ans, permettant une réutilisation du même espace?

En ce qui concerne la rétrocession de certains lots tombés en désuétude, nous croyons raisonnable de considérer cette solution dans la mesure où cela est fait avec discernement

et que cela n'ait pas pour conséquence de densifier et de banaliser des sections anciennes du cimetière.

### **Question environnementale**

Nous pensons que les questions de madame Laura Martinez (V. II-2655-2670) en ce qui concerne ses craintes concernant la salubrité publique n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes. Le 3 février 1995, l'Écomusée de l'Au-Delà avait porté plainte auprès du ministère de l'Environnement contre le Cimetière, qui n'avait pas obtenu de permis pour la construction des mausolées, conformément à la directive no 010 du ministère entrée en vigueur le 11 mars 1983, à cause des dangers de contamination de la nappe phréatique. Vous trouverez en annexe la réponse de monsieur Daniel Leblanc ingénieur, qui s'était occupé du dossier. Un inspecteur est allé vérifier sur place et a constaté l'infraction. Nous n'avons pas pu pour le moment retrouver ce constat d'infraction dans nos dossiers. Cependant, nous avons téléphoné à madame Soraya Gavidia, de la Direction régionale du ministère de l'Environnement, au 514-873-3636, poste 279, et qui s'occupe de la délivrance des permis : elle nous a confirmé qu'aucun permis n'avait été sollicité pour cette nouvelle construction, et que la directive 010 est toujours en vigueur. Une certaine confusion semble cependant exister au sujet de qui de la Ville ou du Ministère de l'Environnement doit émettre ces permis, mais madame Gavidia nous confirme la pertinence d'étudier ce dossier et de clarifier la situation.

Le problème environnemental avec ce type d'activité est relié à la très grande concentration de défunts dans un espace restreint. Il faut savoir que les enfeus des mausolées sont munis d'un drain pour l'évacuation des liquides de putréfaction, lequel conduit généralement à un champ d'épuration. Si le mausolée est construit dans le roc, les liquides devront être récupérés pour être versés dans les égouts, ce qui, nous semble-t-il requiert une autorisation du ministère de l'Environnement. C'est la première fois au Québec qu'un nombre aussi élevé de cadavres se retrouvera dans un même building. Si l'on tient compte que le mausolée sera situé au haut d'une cuvette et que l'évacuation des liquides se fera à proximité d'un ruisseau souterrain, près du lieu où il y a déjà eu un étang que l'on a malheureusement comblé pour ajouter des sépultures, il n'est donc pas farfelu de se questionner sur la salubrité : et la directive no 010 du ministère de l'environnement, existe justement pour prévenir tout danger de contamination.

### **Pérennité des mausolées**

La pérennité des mausolées repose sur un renouvellement des concessions, ou la revente des espaces. Comme il est peu probable que les familles veuillent renouveler les baux des enfeus des grands-parents dans 99 ans, et que les premières enfeus disponibles pour une réutilisation ne seront pas libres avant 2080, et comme le Cimetière ne prévoit pas construire de nouveau mausolée après 2026, comment répondront-ils à la demande entre 2026 et 2080? Et si la demande pour ce type de sépulture s'éteint (comme nous le souhaitons), comment pourront-ils assurer la pérennité des mausolées? La lourdeur financière que constituera l'entretien des mausolées ne risque-t-elle pas de mettre en péril la pérennité des mausolées, et du cimetière?

Monsieur Yoland Tremblay, en réponse à une question de madame Adrienne Dumais (V.II-1370, 1380), qui s'inquiétait de la pérennité de tout cela, compte tenu du changement des pratiques, répond que tous les édifices qui sont dans le cimetière sont maintenus dans un excellent état de conservation et de protection. *Avec les études que nous avons faites, nous sommes convaincus que, en aucun temps, ces édifices-là vont être mis en péril.* Il ajoute : *Un des exemples aussi qu'on peut rattacher à ça, c'est que ça fait 150 ans, en mars 2004, que le cimetière va exister. Il y a des édifices qui ont 150 ans sur notre propriété, et quand on regarde la qualité de ces édifices, quand on regarde leur entretien, le respect qu'on a à les conserver – et on a traversé sûrement, en tant qu'institution, des périodes économiques difficiles – on regarde ça, ils sont encore ici 150 ans plus tard.* (Yoland Tremblay) Madame Dumais (V. II-1385) rétorque avec raison que les mausolées sont neufs, mais que la question des systèmes de climatisation et de l'entretien finira par se poser. Nous remarquons que monsieur Yoland Tremblay passe sous silence le fait que cela fait à peine 20 ans que l'on a commencé la construction des mausolées, 8 pour le moment, et que les planchers et les toitures des premiers ont déjà dû être refaits à neuf. Monsieur Tremblay passe également sous silence la disparition de la partie centrale de la magnifique porte d'entrée du cimetière, réalisée par l'architecte Victor Bourgeault est disparue faute d'un bon entretien. Il oublie également que si les affaires du Cimetière sont en relative bonne situation aujourd'hui, c'est que par le passé les gouvernements les ont sortis du trou à plusieurs reprises, en leur accordant de nombreux privilèges... En ce qui concerne la conservation et la protection du patrimoine par le passé, on peut déplorer la perte de nombreux caveaux, dont justement celui de l'architecte Victor Bourgeault, ainsi que la perte de l'ancien étang et de l'ancien ruisseau que l'on va rétablir artificiellement. Parmi les pertes patrimoniales, mentionnons la transformation de l'ancien charnier en mausolée, un magnifique bâtiment qui aurait pu devenir un musée ou une maison d'accueil pour le Cimetière. Un important débat a eu lieu à l'époque sur cette question (voir Coupures de presse en annexe).

### **Sommet nord**

Le sommet nord du cimetière loge la deuxième zone opérationnelle du Cimetière. Le Cimetière est fier de l'intégration qu'il ont fait avec des plantations, (inadéquates) de conifères, pour camoufler cette zone opérationnelle mal localisée. Pourquoi deux zones opérationnelles dans le cimetière et pourquoi une zone sur la partie du terrain qui vaut le plus cher et qui est la plus belle? N'aurait-il pas été possible d'aménager discrètement une seule zone opérationnelle sur le site du cimetière? A-t-on étudié cette question? Le Cimetière veut donner l'impression qu'il a fait des concessions avec l'abandon de son projet bidon de mausolée sur le sommet nord, près de la deuxième zone technique. Le sommet nord est certainement la section la plus prestigieuse du cimetière, un des trois sommets du mont Royal; malheureusement, ce lieu ne semble pas avoir été considéré à sa juste valeur. La question des interfaces avec l'Université de Montréal et le cimetière Mont Royal n'a pas vraiment été abordée. La clôture qui sépare les deux cimetières est de plus en plus étanche. À un seul endroit, dans la section militaire, il est possible pour le piéton de passer de l'un à l'autre. Est-ce acceptable en 2003 que ces deux cimetières s'ignorent autant? N'aurait-il pas été possible qu'ils partagent un certain nombre de services? Gestion du patrimoine? Une même zone technique? Au sommet nord, le Cimetière ne cesse de réparer la clôture que des passants, qui se retrouvent coincés dans

un cul-de-sac, ne cessent de rouvrir. Cela ne devrait-il pas amener le Cimetière à conclure à la nécessité d'installer une porte à cet endroit? Le sommet nord est le fond de cour des trois institutions qui se le partagent et il le restera malheureusement. Quand le Cimetière prétend que l'arrière-cour du poste de police est d'une laideur indescriptible, nous serions tentés de leur faire remarquer qu'avant de voir la paille dans l'oeil du voisin, il devrait regarder la poutre dans le leur!

En ce qui concerne l'idée de revoir la politique de la gestion de l'espace afin d'éviter que des gens achètent des terrains aussi grands que celui de monsieur Rémillard, qui, à lui seul, a acquis l'équivalent de 75 terrains, nous souhaiterions davantage d'études sur les avantages et inconvénients d'une telle décision. Parce qu'il n'y a pas seulement des inconvénients. Plusieurs arbres ont été plantés. L'étude reste à faire.

Conclusion :

Le plan comporte plusieurs points intéressants, mais vu que la réalisation de l'entièreté du plan directeur du Cimetière est conditionnelle à l'obtention de permis de construction de mausolées, comme cela a largement été démontré lors des séances d'information, nous sommes septiques. Les mausolées sont à notre avis une fuite en avant de la part du Cimetière. Ils apporteront des revenus importants à court terme et de nombreux problèmes à long terme. Nous croyons que le Repos Saint-François d'Assise et le Cimetière NDDN devraient unir leurs forces pour faire face à l'avenir incertain des cimetières. Le Cimetière devrait se moderniser et s'ouvrir davantage aux nouveaux rituels funéraires, qu'il considère irrespectueux. Cela est moins payant, mais certainement plus respectueux des nouvelles valeurs de la société contemporaine.

### **Pièces jointes**

- Plan du Repos Saint-François d'Assise
- Mémoire déposé sur la question du Repos Saint-François d'Assise
- Mémoire présenté à la Ville de Montréal
- Mémoire déposé à la CBCQ
- Copie du sondage Léger-Léger
- Texte du projet d'installation de fonction funéraire dans les églises
- Pétition de 1991
- Photo de la Carrière Francon
- Coupure de presse sur la transformation du charnier,
- Pétition de 1500 noms contre les mausolées en date de 1991
- Copie de la lettre du ministère de l'Environnement 1995